



PREFET DE CORSE-DU-SUD

## **Prévention de l'introduction en Corse de la Xylella Fastidiosa Point au 10 octobre 2014 sur l'action des services de l'Etat**

Face au risque pour la Corse présenté par la bactérie Xylella Fastidiosa depuis sa détection dans les Pouilles en Italie en octobre 2013, **l'ensemble des services publics est mobilisé**, aux niveaux local, national et européen, pour en empêcher l'expansion.

**En Corse, par arrêtés des Préfets de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, des mesures complémentaires ont été décidées** à la suite du comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, instance de concertation en matière de gestion des risques sanitaires réunie à Ajaccio le 19 septembre dernier :

- ✓ **des contrôles renforcés** sur les végétaux introduits par voie maritime et aéroportuaire ainsi que sur les lieux de vente fixes et itinérants ;
- ✓ **la mise en œuvre d'une information spécifique à destination des voyageurs** par les compagnies aériennes et maritimes ;
- ✓ **la consigne avec prélèvement en vue d'analyses** de tous les végétaux dont l'origine ne permettait pas de garantir l'absence de risques sanitaires ;
- ✓ **l'interdiction de vente de végétaux sur le domaine public**, notamment routier, de l'Etat ou des collectivités.

Les services de l'Etat (douanes, directions départementales de la protection des populations, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles ont réalisé de nombreux contrôles dans ce cadre.

- ✓ depuis janvier 2014, **plus de 280 contrôles et analyses** portant sur l'état sanitaire général ont été effectués chez les professionnels, ou à la suite d'appels de particuliers :
- ✓ depuis la mi-septembre 2014, ces actions se sont renforcées :
  - **12 opérations de contrôles portuaires** portant sur 21 bateaux de quatre compagnies différentes ont déjà été effectuées dans les ports. La FREDON s'est organisée afin de contrôler **un port de Corse tous les deux jours**. Au-delà de la surveillance au regard du risque d'introduction en Corse de « Xylella Fastidiosa », ces contrôles ont également porté sur la prévention de l'introduction d'autres organismes pathogènes comme le nématode du pin ;
  - **14 établissements inscrits au registre officiel phytosanitaire** proposant notamment oliviers, lierre, laurier, pittosporum, chêne et agrumes ont été contrôlés. Des vérifications ont également été diligentées à la suite de signalements effectués par la douane et les transporteurs faisant état de transports et de livraisons de végétaux.
- ✓ la distribution d'affiches et de dépliants à destination du public, auprès des professionnels et des compagnies aériennes et maritimes, en lien avec les CCI.

**A ce jour, aucune anomalie n'a été constatée lors des contrôles portuaires et les analyses réalisées sur des prélèvements effectués au sein des établissements visités se sont révélées négatives.**